

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2009
DELIBERATION N° 2009/12/317

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE
D R C L
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
24 DEC. 2009
R R I V I É E

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Lycée Talma - Séjour au Futuroscope.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'organisation d'un séjour au Futuroscope de Poitiers prévu les 12 et 13 avril 2010 pour les élèves de 1^{ère} Economique et Sociale du Lycée Talma, dont 47 élèves Yerrois,

CONSIDERANT que le Lycée Talma sollicite la Commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de faciliter la mise en place de ce projet,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Sports Loisirs Jeunesse, Culture et Vie Associative ainsi que Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

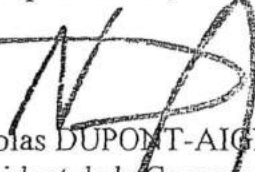
DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 175 € au Lycée Talma,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,




Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 24/12/2009
et de la publication le 23/12/2009
Le Maire



01 69 49 76 00
01 69 48 63 98